

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 04 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents            Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Gwenaëlle TUAL, Nadège PICOLO, Caroline BAGOT-SIMON  
Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Eric TOULGOAT, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Yann SOULABAIL

Absents excusés            Mesdames Chantal ROUILLE (pouvoir donné à Alain LE CARROU), Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Richard HAAS)  
Messieurs Jean-Louis ROUAULT (pouvoir donné à Michel BOUGEARD), Adrien ARNAUD (pouvoir donné à Françoise HURSON), Pierre-Marie CARSIN (pouvoir donné à Brigitte MERLE), Olivier LE CORVAISIER (pouvoir donné à Cédric HERNANDEZ)

Secrétaire                    Madame Gwénaëlle TUAL

Secrétaire Adjoint           Monsieur Cédric HERNANDEZ

Secrétaire auxiliaire        Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2019-74

**CESSION D'UNE PARCELLE A LA SCCV DINASTY – RUE DE LA VILLE NEANT**

Rapporteur :                Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Un permis de construire a été délivré à la société CONCEPT-TY en octobre 2014 pour la construction d'un immeuble de bureaux rue de la Ville Néant.

Le permis de construire a été transféré à la SCCV DINASTY, représentée par Monsieur Olivier TOUPIN, et prorogé deux fois.

A l'occasion de ce projet nous avons constaté la présence d'une parcelle de 20 m<sup>2</sup>, cadastrée AD n°137, issue d'une précédente division de terrain lors de la construction des bureaux actuels « Espace Odyssee » et restée propriété de la Ville de Langueux.

La Commune n'ayant pas d'intérêt à conserver cette parcelle, il est proposé de la céder à la SCCV DINASTY, selon l'avis des Domaines, aux conditions suivantes :

N° parcelle	Localisation	Surface totale	Surface cédée	Acquéreur	Prix
AD n°137	Rue de la Ville Néant « La Halle »	20 m <sup>2</sup>	20 m <sup>2</sup>	SCCV DINASTY 8 rue Deroyer 22100 DINAN	<b>648 €</b> TVA sur marge incluse

L'ensemble des frais liés à cette acquisition seront pris en charge par la SCCV DINASTY.

En conséquence, **je vous propose** :

- d'autoriser Madame la Maire ou Monsieur Alain LE CARROU, 1<sup>er</sup> Adjoint, à signer l'acte de vente à intervenir, qu'il soit sous la forme notariée ou administrative, aux conditions sus-indiquées, ainsi que tout document s'y rapportant.

**Le présent rapport, ne soulevant ni avis contraire, ni observation, est ADOPTE à l'unanimité.**